Budget rectificatif 1/2004: section III Commission, dépenses supplémentaires suite à l'élargissement 2004

2004/2009(BUD) - 09/03/2004 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. Jan MULDER (ELDR, NL), le Parlement européen se rallie à sa commission des budgets et approuve sans amendement le projet de budget rectificatif 1/2004 de l'Union européenne pour l'exercice 2004 visant à budgétiser les dépenses de l'Union pour 25 États membres. Ce faisant, le Parlement confirme que les chiffres présentés dans ce budget rectificatif correspondent à ceux adoptés par le Parlement dans le cadre de la procédure budgétaire 2004 et que les chiffres pour 25 États membres sont ainsi respectés. Il note au passage que le principe d'unicité budgétaire est respecté.